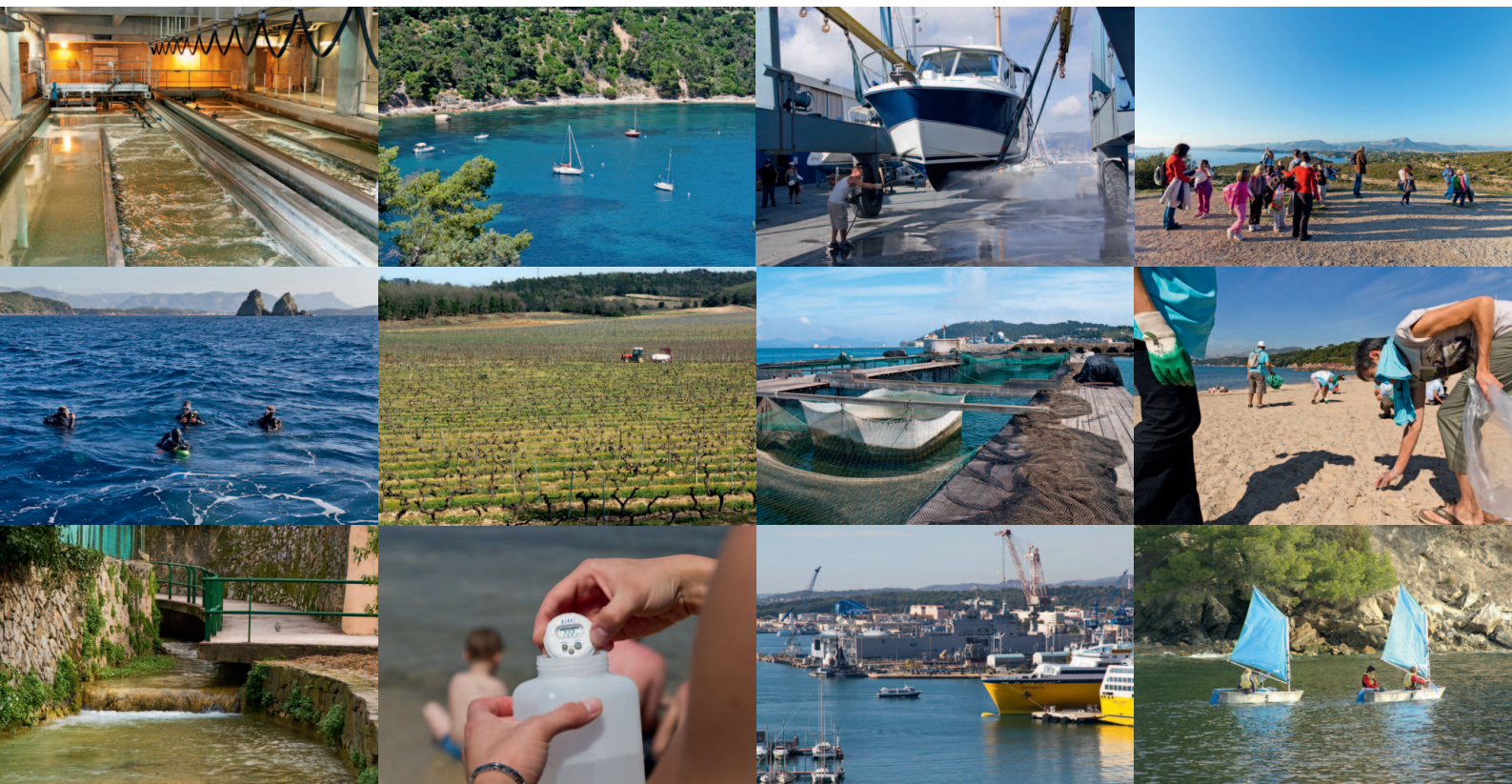


Contrat de Baie de la rade de Toulon et son bassin versant

2013
2018

Synthèse du dossier définitif



AVRIL 2013 - VERSION DÉFINITIVE

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.tpm-agglo.fr

 **Contrat de Baie**
RADE DE TOULON
www.contratdebaie-tpm.org

CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON

Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée - Service environnement

20, rue Nicolas Peiresc - BP 536 - 83041 Toulon Cedex 9 - Tél. 04 94 05 35 25 - Mél : contact@contratdebaie-tpm.org

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le premier contrat de baie de la rade de Toulon [2002 à 2009] a permis d'animer et de conduire efficacement une politique de gestion des eaux et de préservation des milieux en accompagnant plus de 150 projets, soit près de 100 millions d'euros. Ce programme était largement dominé par les thématiques les plus préoccupantes de l'époque, c'est-à-dire l'assainissement et la réduction des flux de pollutions.

La phase de finalisation [2008-2009] proposée par le Comité de bassin suite à l'audition du bilan intermédiaire du contrat lors de la séance du 22 mars 2007, a permis de conduire d'autres actions sur les pollutions chimiques, la protection de la biodiversité.

Depuis 15 ans avec le démarrage des travaux du premier contrat de baie par le Syndicat Intercommunal de l'aire Toulonnaise (SIAT), de nombreuses études techniques ont été réalisées sur le territoire. Ponctuelles ou d'ensemble, en lien plus ou moins direct avec le programme du contrat de baie, ces études ont permis de disposer d'une meilleure connaissance de la rade, telles que la cartographie de la contamination chimique des sédiments ou la cartographie des biocénoses marines.

Comme le montre le bilan du premier contrat de baie, les Maîtres d'Ouvrages, les partenaires et la cellule d'animation du contrat, se sont impliqués pour faire avancer ces nombreux projets. Le programme du premier contrat de baie a donc été largement réalisé et nous avons fait naître sur la rade une véritable « culture de contrat de baie » permettant d'associer la concertation à la base de toutes les actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

L'expertise continue du contrat a été effectuée par l'usage d'un tableau de bord, permettant à la fois un suivi financier des actions, mais surtout le suivi d'indicateurs appelé Tableau de Bord de Suivi Environnemental (TBSE) développé en cours de contrat avec le soutien du Conseil scientifique.

Aujourd'hui, le comité de baie a souhaité s'engager vers un second contrat pour poursuivre ces efforts de reconquête dans le cadre de l'application du SDAGE de 2009, son programme de mesures et rassembler l'ensemble des projets locaux en faveur de notre environnement aquatique. Le dossier sommaire de candidature, présenté le 25 novembre 2011, a obtenu un avis favorable du comité de bassin (délibération n°2011-49 du comité de bassin) qui soulignait l'exemplarité de la démarche pour la gestion intégrée du milieu marin.

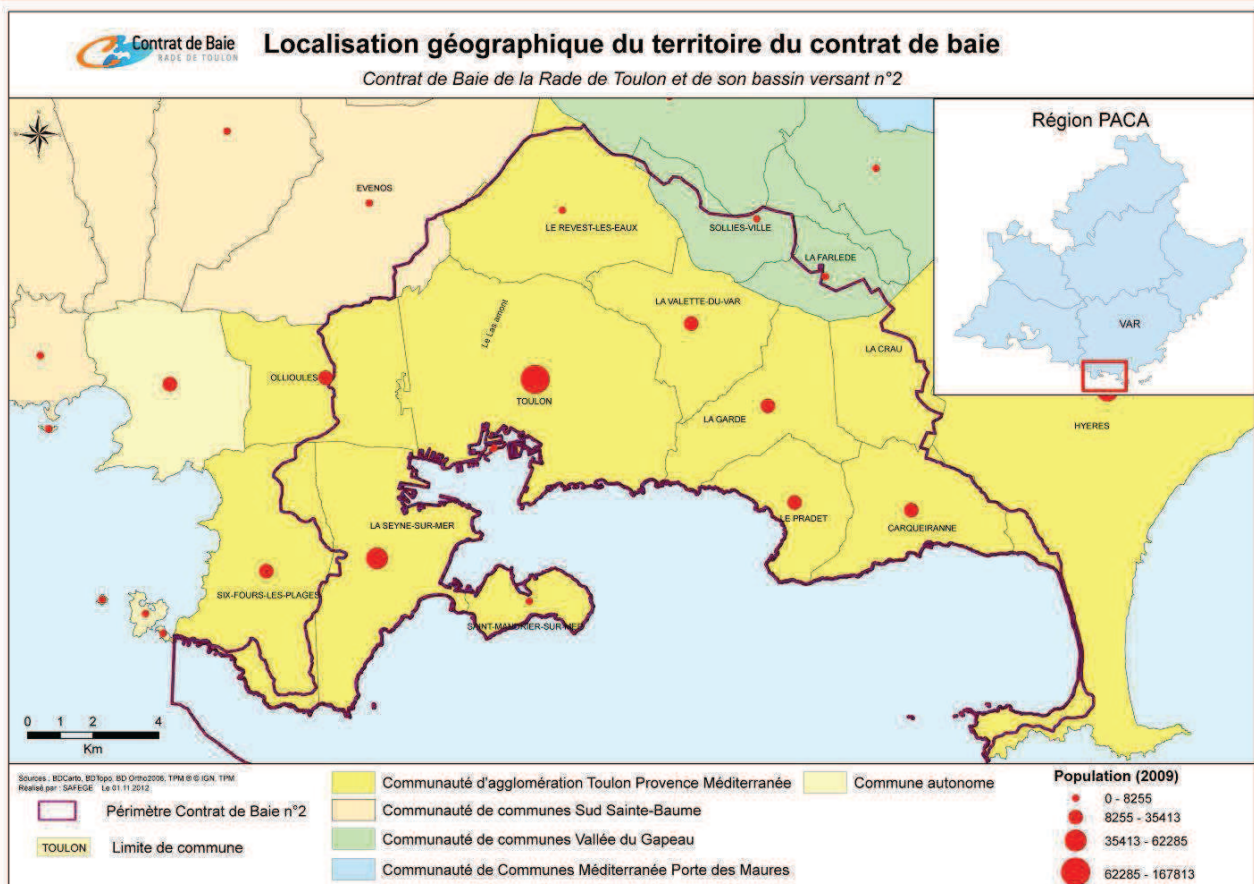
Le dossier définitif du 2^{ème} contrat de baie [2013-2018], concrétise ainsi la volonté des acteurs du territoire d'être présents au chevet de la rade de Toulon pour ces enjeux environnementaux.

Gilles VINCENT

Président du Comité de baie

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

FICHE 1 - LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON [2013-2018] ET SA STRUCTURE PORTEUSE



LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

- **Nombre de communes** : 15 pour environ 425 000 habitants
- **Superficie du bassin versant topographique** : 195 Km²
- **Superficie de la zone marine** : 205 km²
- **Superficie des zones d'activité économiques** : 820 ha
- **Superficie des zones agricoles** : 1675 ha
- **Superficie des zones militaires** : 1520 ha
- **Superficie des zones urbanisées** : 9000 ha
- **Nombres de port** : 20 pour environ 5000 anneaux
- **Longueur des cours d'eau principaux** : l'Eygoutier 14.8 km - le Las 6.5 km
- **Longueur totale des cours d'eau permanents** : 67 km
- **Longueur totale des cours d'eau temporaire/intermittents** : 135 km
- **Nombre de plages référencées par l'ARS** : 39

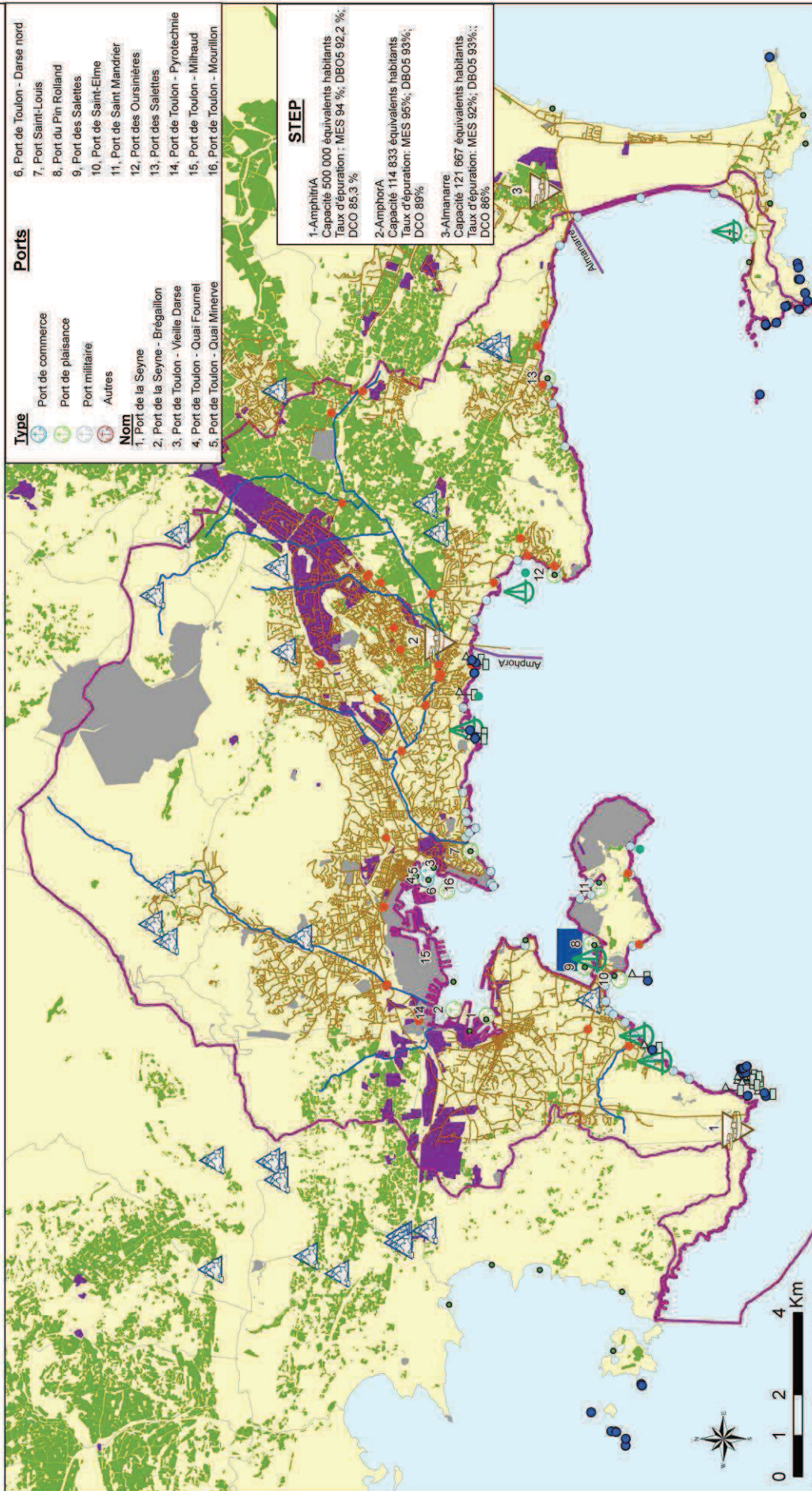


LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

- La Communauté d'Agglomération **Toulon Provence Méditerranée**
- **12 des 15 communes du contrat de baie**
- Plusieurs compétences en lien avec les thématiques du contrat de baie (**Environnement** / **Assainissement** / **Agriculture** et forêt / développement économique / Aménagement de l'espace...)
- Une compétence supplémentaire « Contrats de baie » et **l'expérience du contrat de baie de la rade de Toulon N°1**
- **Un deuxième contrat en cours d'élaboration** sur le territoire des îles d'or
- Une cellule d'animation composée de :
 - **Une Chef de service**
 - **Un chargé de mission coordinateur des deux contrats**
 - **Un chargé de mission animateur du contrat de baie de la rade de Toulon 2013-2018**
 - **Une chargée de mission animatrice du futur contrat de baie des îles d'or**

Principaux usages et pressions anthropiques du territoire

Contrat de Baie de la Rade de Toulon et de son bassin versant n°2



Ports

- Type**
- Port de commerce
 - Port de plaisance
 - Port militaire
 - Autres

Nom

- Port de la Seyne
- Port de la Seyne - Brégaillon
- Port de Toulon - Vieille Darse
- Port de Toulon - Quai Fournel
- Port de Toulon - Quai Minerve
- Port de Toulon - Darse nord
- Port Saint-Louis
- Port du Pin Rolland
- Port des Salettes
- Port de Saint-Elme
- Port de Saint-Mandrier
- Port des Ourisnières
- Port des Salettes
- Port de Toulon - Pyralechnie
- Port de Toulon - Milhaud
- Port de Toulon - Mourillon

STEP

- 1-Amphithéâtre**
Capacité 500 000 équivalents habitants
Taux d'épuration : MES 94 %; DBO5 92,2 %;
DCO 85,3 %
- 2-Amphora**
Capacité 114 833 équivalents habitants
Taux d'épuration: MES 95%; DBO5 93%;
DCO 89%
- 3-Almanarre**
Capacité 121 667 équivalents habitants
Taux d'épuration: MES 92%; DBO5 93%;
DCO 86%

Sources: Corine Land Cover 2006, BD Osmo 2006, TPM © IGN, TPM
Réaliser par: SHPEGE - Le 01/11/2012

Assainissement collectif

- Emissaire rejet STEP
- STEP (Légende complète ci-dessus)
- Réseau EU
- Déversoir d'orage

Usages

- Sites de baignade (ARS)
- Port (Légende complète ci-dessus)
- Mouillage
- Captages AEP

Activités

- Sites de plongée
- Bouées Submed
- Sentiers sous marins

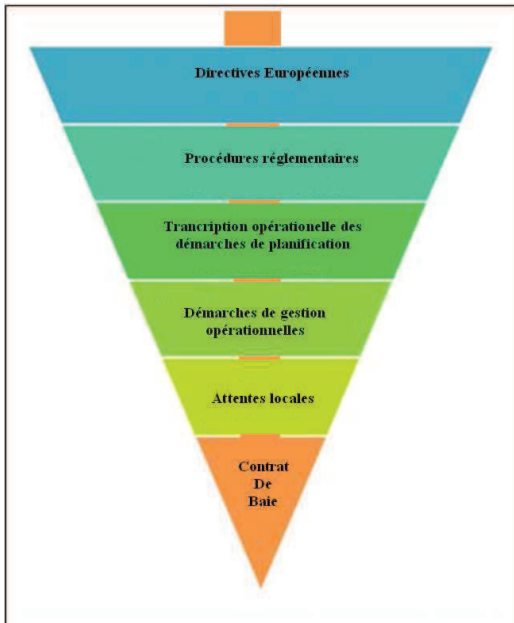
Activités

- Zone de culture marine
- Espace agricole
- Zone d'activités économiques
- Zone militaire

FICHE 2 – ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES

Au-delà des limites administratives, de la réglementation et de la répartition des compétences, l'élaboration du programme d'actions d'un contrat de baie doit en priorité considérer un territoire (le bassin versant et sa zone marine réceptrice), un calendrier, et des objectifs concrets pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La construction du contrat nécessite d'identifier les démarches préexistantes quelles soient réglementaires, de planification ou de gestion opérationnelle et s'attacher à apporter de la lisibilité, de la complémentarité et de la transversalité vis-à-vis de l'enjeu d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.



TRANSVERSALITÉ

Le contrat de baie de la rade de Toulon 2013-2018 permet d'identifier dans les démarches en cours les actions et projets clés permettant de concourir aux objectifs de reconquête de la qualité des eaux. Ainsi, il assume un rôle de « porter à connaissance », de diffusion des messages des différentes démarches et de facilitateur (valorisation des efforts, facilitation des financements, mutualisation des compétences et expériences, soutien technique aux Maîtres d'Ouvrages).

COMPLÉMENTARITÉ

Le contrat de baie permet de compléter avec la plus grande efficacité l'atteinte des objectifs par des actions supplémentaires (homogénéisation des actions sur le territoire, promotion d'actions ciblées, ajout d'actions manquantes).



LISIBILITÉ

Le contrat de baie est l'outil qui permet une vision globale, dans un document et une programmation unique, des actions concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs de qualité des eaux (mutualisation des données, synergie d'actions, décryptage des objectifs, identification des actions, mise en place de suivis, réalisation des bilans).

APPLICATION LOCALE DES DIRECTIVES EUROPÉENNES

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE, 2000)
- Directive de qualité pour les rejets de certaines substances dangereuses (1986)
- Directive Eau de baignade (2006)
- Directive Nitrates pour L'Eygoutier (FRDR115)
- Directive Inondation (2007)
- Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM, 2008)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015)
- Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)
- Directives Oiseaux (1979) et des directives Habitats (1992) : sites Natura 2000 (7 sites concernés)

Le projet de Contrat de baie n°2 de la rade de Toulon s'inscrit pleinement dans cette politique nationale en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il permettra, par les actions qui seront mises en œuvre localement et à court terme, de contribuer à l'atteinte des objectifs qui sont fixés par ces différentes directives.

ACCOMPAGNEMENT DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

- Zones stratégique à préserver pour l'AEP actuelle ou future (FR_DO_137 massif calcaire du Beausset)
- Captages prioritaires, captages de Fonqueballe (commune de la Garde), de la Foux (commune du Pradet)

Ces différentes démarches à portée réglementaire visent un objectif commun d'amélioration de la gestion de l'eau sur ce territoire, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives et répondent ainsi pleinement aux préoccupations d'une démarche de contrat de baie. On notera que plusieurs études portées par l'Agence de l'Eau, TPM et la Chambre d'Agriculture, inscrites au contrat, vont contribuer à une meilleure protection de cette ressource.

TRANSCRIPTION OPÉRATIONNELLE ET RECHERCHE DE SYNERGIE AVEC LES DÉMARCHES DE PLANIFICATION ET DE GESTION OPÉRATIONNELLE

- volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée
- un des 10 projets structurants du « Toulon Grand Projet Rade »
- Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral
- Document stratégique pour l'implantation des récifs artificiels
- Stratégie de gestion des mouillages pour la façade méditerranéenne
- Schéma départemental de la mer et du littoral
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Très Petits Cours d'eau (TPCE)
- Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)
- Schéma départemental de gestion environnementale des déblais de dragages portuaires
- Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau potable
- Contrat de baie des îles d'Or
- Charte du Parc national de Port-Cros
- "Toulon Hyères" Territoire à Risque Important pour les Inondations

Le contrat de baie apporte une vision transversale permettant une meilleure lisibilité des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Ces actions issues d'autres démarches opérationnelles ou proposées exclusivement dans le cadre du contrat de baie doivent être mise en œuvre en synergie. Ce point constitue la plus-value du contrat de baie.

FICHE 3 – LA REPONSE AU COMITE D'AGREMENT

LA DÉLIBÉRATION DU COMITÉ D'AGRÈMENT SUR LE BILAN DU 1ER CONTRAT ET LA CANDIDATURE DU 2ÈME CONTRAT

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N°2011-49

BILAN 1er CONTRAT ET CANDIDATURE 2ème CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON (83)

Le Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies,

Vu les délibérations du Comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- n° 2008-17 du 16 octobre 2008 modifiée par la délibération n° 2008-26 du 11 décembre 2008, relative à la composition du comité d'agrément,
- n° 2009-23 du 18 décembre 2009 modifiée par la délibération n° 2011-34, relative à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies,

Après avoir entendu le vice-Président de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, Président du Comité de Rade,

SOULIGNE la démarche exemplaire du contrat de baie pour la gestion intégrée du milieu marin ;

PREND ACTE de la volonté des acteurs locaux de s'engager dans un second contrat de baie de la rade de Toulon ;

RECONNAIT la qualité du 1^{er} contrat de baie 2002-2009, de son bilan et de la candidature pour un second contrat ;

ENCOURAGE la structure porteuse à poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs autour d'une politique de gestion intégrée de l'eau et à établir une communication régulière sur l'avancée du contrat ;

SOULIGNE la nécessité de prendre en compte la directive Stratégie Milieu Marin ;

SOULIGNE la nécessité de ce second contrat de baie et **RECONNAIT** la contribution du projet à la mise en œuvre du SDAGE, de son programme de mesures associé et des autres directives sectorielles ;

INSISTE sur l'importance d'assurer une qualité d'animation pour la réussite du second contrat et de renforcer les moyens d'animation dans le suivi du contrat ;

INSISTE sur la nécessité de respecter les échéances prévues au calendrier, les engagements pris et les moyens à mettre en œuvre ;

DEMANDE de veiller à la prise en compte d'une bonne articulation entre les différents contrats et les démarches de planification (SCOT, SAGE, ...) et la lutte contre les inondations ;

RAPPELLE que le dossier définitif du contrat devra prévoir :

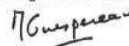
- un résumé du contrat faisant ressortir les principales problématiques du bassin versant et les actions prioritaires à engager, en lien avec le programme de mesures, pour respecter les objectifs environnementaux du SDAGE ;
- un tableau de bord permettant d'évaluer l'efficacité du contrat et de suivre l'avancement des actions, avec des indicateurs pertinents et mesurables de suivi de la procédure, des objectifs et de l'état des milieux, en précisant le gain environnemental. Ce tableau de bord contribuera à la communication sur l'ensemble du projet
- un bilan à mi parcours et une évaluation en fin de contrat, pour suivre l'avancement des réalisations et évaluer l'efficacité du contrat.

Une planification du programme d'actions sera à réaliser. Elle servira de base d'engagement réciproque pour les bilans à mi parcours et fin de contrat.

RAPPELLE la nécessité de prendre en compte les avis des services de l'Etat ;

EMET sur ces bases un avis favorable sur le dossier sommaire de candidature du 2^{ème} contrat de baie de la rade de Toulon.

Le Directeur général de l'Agence chargé du secrétariat


Martin GUESPEREAU

DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX ATTENTES DU COMITÉ

- **Poursuivre la concertation** : une large concertation a été engagée pour permettre d'associer l'ensemble des acteurs du territoire lors de l'élaboration du dossier définitif: 1 an de concertation, 5 ateliers thématiques, 6 comités de pilotage, 4 conseils scientifiques, 6 comités de baie environ 60 entretiens avec les Maîtres d'Ouvrages et autres acteurs du territoire. La cellule contrat de baie s'attachera à cultiver et promouvoir cette « Culture Contrat de Baie » en assurant notamment le rôle d'animateur et de coordinateur de bassin versant par le biais d'entretiens ciblés, de participation aux réunions locales, de mise en place de groupes de travail et part l'animation du comité de baie et des instances rattachées.

Par ailleurs les actions de l'enjeu D "Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire" représentent 10% des actions du contrat. Elles sont portées par 26 maîtres d'ouvrages différents dont la cellule d'animation du contrat.

- **Etablir une communication régulière sur l'avancée du contrat :** Le nouveau site internet interactif du contrat permettra à tous les usagers de la rade de prendre connaissance des objectifs visés, des engagements des partenaires, de l'avancement de leurs actions et des résultats obtenus (notamment au travers des indicateurs du tableau de bord de suivi environnemental). La réalisation chaque année d'au moins une réunion de chaque instance du contrat permettra de rendre compte des avancées et éventuellement d'ajuster les modalités de mise en œuvre des actions.
- **Renforcer les moyens d'animation :** Dorénavant un chargé de mission sera dédié à l'animation du contrat et un second s'attachera spécifiquement à la réalisation des actions inscrites par la structure porteuse du contrat.
- **Respecter les échéances et calendriers :** La nouvelle organisation avec une meilleure répartition des tâches entre les chargés de mission a prouvé son efficacité en permettant d'aboutir dans des délais très courts (1 an) à la production d'un dossier de qualité. C'est dans cette dynamique que sera mené ce nouveau contrat.
- **Prendre en compte la Directive Stratégie Milieu Marin :** Le PAMM qui en découle a été diffusé à la fin de la phase d'élaboration du dossier définitif. Plusieurs projets du contrat de baie répondent déjà aux attentes exprimées. Lors du bilan à mi parcours un effort supplémentaire sera fourni pour identifier et intégrer les éventuelles actions complémentaires qui permettront d'optimiser la réponse du contrat à ces attentes.
- **Améliorer l'articulation entre les différents contrats et démarches de planification et la lutte contre les inondations :** Cette articulation est présentée dans la fiche n°2. Le Contrat de Baie visera à apporter de la transversalité, complémentarité et lisibilité avec les autres démarches à l'échelle du bassin versant et de la rade sur la question de la qualité des eaux et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.



LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le territoire « Toulon-Hyères » a été désigné comme TRII (arrêté n°12-282 du préfet coordinateur de bassin Rhône Méditerranée du 12 décembre 2012). Cela entraîne la nécessité de mettre en place, à compter de fin 2014, une stratégie locale de gestion des risques inondation (SLGRI) qui devra être compatibles avec le PGRI Rhône-Méditerranée.

Ce volet inondation se traduit dans l'Orientation Fondamentale 8 du SDAGE RM « Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ».

Le Contrat de Baie répond dans un premier temps à cette problématique en portant des actions d'entretien, d'amélioration du fonctionnement des cours d'eau et d'études visant à mieux connaître les bassins versants.

- Au travers de l'enjeu A : Amélioration de la qualité des eaux pour lequel il s'intéressera à la gestion qualitative des eaux pluviales et aux impacts écologiques que les inondations pourraient générer sur la qualité des écosystèmes aquatiques, notamment par l'apport massif et le transfert rapide de matières en suspension et de polluants vers la rade.
- Au travers de l'enjeu C du contrat « Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques » avec des actions de restauration et d'entretien des systèmes aquatiques terrestres (les actions 47 et 60) qui participent à la gestion des risques d'inondations,

Lors du bilan à mi parcours du contrat, en 2015, une fois que les compétences dans le domaine de l'inondation auront clairement été définies sur le territoire du contrat, le Comité de Baie réétudiera les possibilités d'intégration d'actions directement liées à la gestion des risques inondation pour la seconde phase du contrat.

FICHE 4 – SDAGE ET PDM

La principale ambition du SDAGE 2010-2015 est l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques en 2015, sauf si des raisons d'ordre technique, naturel ou économique, expliquent que cet objectif ne peut être atteint dans ce délai (dérogation à 2021 ou 2027).

Il a abouti, sur la base d'un état des lieux précis, à la production d'un **programme de mesures (PDM)** spécifiques pour chaque masse d'eau identifiée sur ce territoire. La mise en œuvre de ces mesures prioritaires contribuera à l'atteinte des objectifs de qualité visés par la DCE.

2 ENTITÉS

- LP_16_02 « Côtiers Ouest toulonnais »
- LP_16_94 « Rade de Toulon »

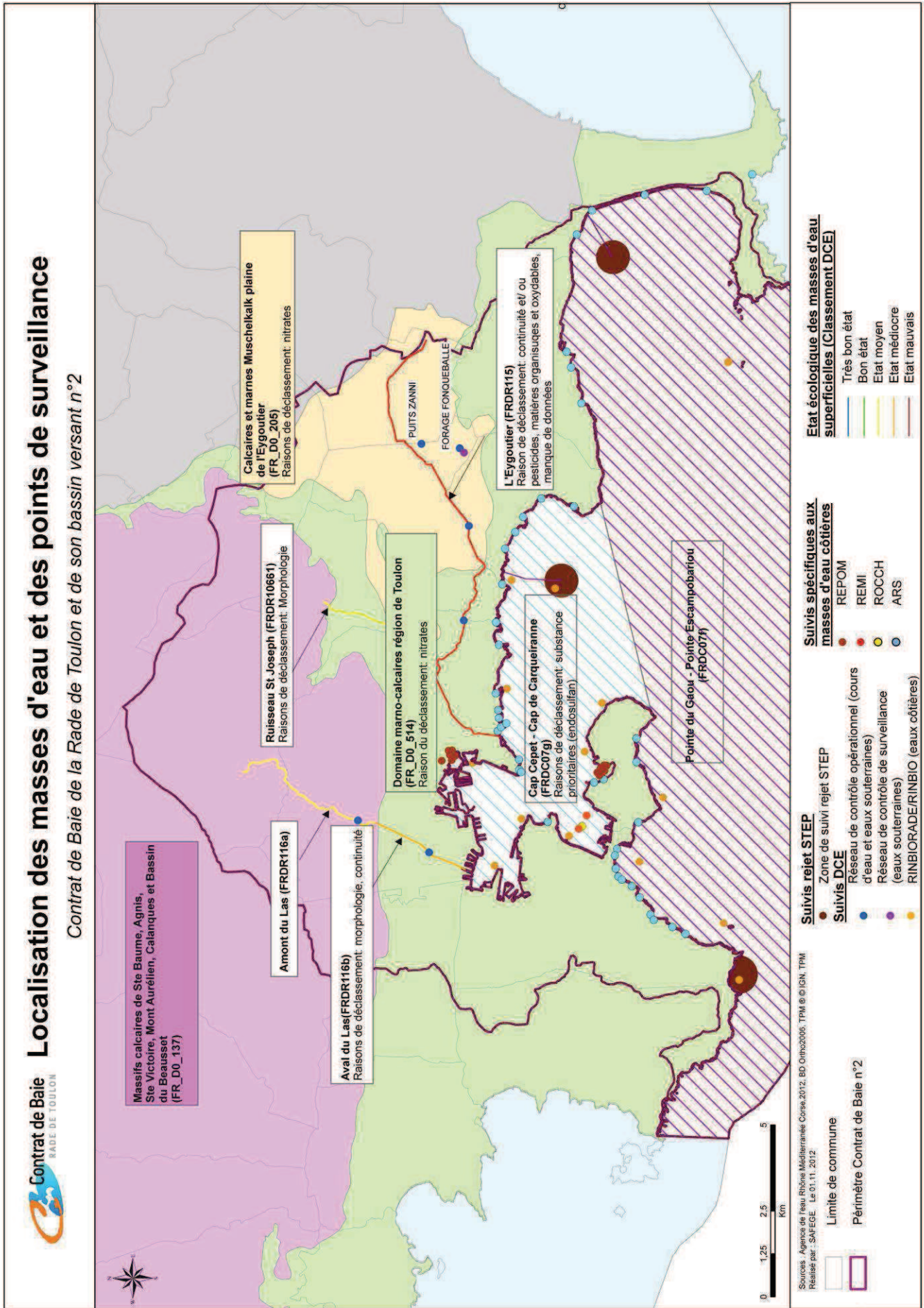
9 MASSES D'EAU

- 4 masses d'eau « sous-bassins » (cours d'eau)
- 2 masses d' « eaux côtières »
- 3 masses d'« eaux souterraines »

Libellé masse d'eau	Pointe du Gaou-pointe Escampobarriou	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	L'Eygoutier	Amont du Las	Aval du Las	Ruisseau St-Joseph	Calcaires et Marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier	Domaines marno calcaires région de Toulon	Massif calcaire du Beausset
Sous bassin	LP_16_94 (eaux côtières)		LP_16_02 (cours d'eau)			Eaux souterraines			
N° masse d'eau	FRDCO7f	FRDCO7g	FRDR115	FRDR116a	FRDR116b	FRDR10661	FR_DO_205	FR_DO_514	FR_DO_137
Statut	ME naturelle côtière	ME naturelle côtière	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	Cours d'eau	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine
Etat écologique actuel	Bon	Bon	Mauvais	Moyen	Médiocre	Moyen	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif	Bon état quantitatif
Objectif d'état écologique	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Bon potentiel 2021	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
Etat chimique actuel	Bon	Mauvais	Bon	Etat indéterminé	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon
Objectif d'état chimique	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015
Motifs et paramètres d'exemption		Substances prioritaires	Continuité et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, manque de données		Morphologie, continuité	Morphologie	Nitrates		
Activité(s) spécifiée(s)		Zones portuaires infrastructures (dvp durable)				Protections contre les crues : zones urbaines			

Seulement 3 masses d'eau sur les 9 concernées, sont en « bon état ». Les causes principales d'altération sont :

- les pollutions,
- la morphologie et la continuité écologique.



FICHE 5 – GRILLE PAC

Le programme de mesures découlant du SDAGE récapitule par sous-bassin les problèmes à traiter, ainsi que les mesures thématiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de « bon état ».

Conformément au guide méthodologique de décembre 2009, relatif à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de milieux, le contenu du programme d'actions du second contrat de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant est présenté ci dessous, dans la **grille de porter à connaissance** (grille « PAC »).

Problème à traiter		Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances								Programme d'actions
<p>CONTRAT DE BAIE RADE DE TOULON ET SON BASSIN VERSANT</p> <p>GRILLE DE PORTE A CONNAISSANCE</p> <p>TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Contrat de Baie RADE DE TOULON</p>													
sous bassin		LP_16_94			LP_16_02								
n° masse d'eau		FRDC07	FRDC07g	FRDR115	FRDR116a	FRDR116b	FRDR10661	FR_00_205	FR_00_514	FR_00_137			
statut		ME naturelle côtière	ME naturelle côtière	cours d'eau	cours d'eau	cours d'eau	cours d'eau	Masse d'Eau souterraine	Masse d'Eau souterraine	Masse d'eau souterraine			
Objectif écologique (quantitatif)		bon état	bon potentiel	bon potentiel	bon état	bon potentiel	bon état	bon état	bon état	bon état			
Échéance état écologique		2015	2015	2021	2015	2015	2027	2015	2015	2015			
Échéance état chimique		2015	2021	2015	2015	2015	2015	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015			
objectif de bon état		2015	2021	2021	2015	objectif moins strict	2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015			
motif et paramètre(s) d'exemption			FT substances prioritaires	FT continue et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, manque de données		OD morphologie, continuité	FT Morphologie	FT Nitrates Pesticides					
activité(s) spécifiée(s)			zones portuaires Infrastructures (dip durable)			protection contre les crues : zones urbaines							
<p>LEXIQUE : OF : orientations fondamentales du SDAGE PDM : programme de mesures ME : masse d'eau</p>													
<p>LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE</p>													
Pollution domestique et industrielle	OF 5A		Directive Eaux Résiduaires Urbaines	x+c+/	x+c+/	x+c+/	x+c+/	x+c+/	x+c+/			<p>Déjà réalisé : De nombreux travaux d'amélioration de l'assainissement collectif ont été effectués durant le 1er CB (station de relevages, amélioration des réseaux et principales STEP...)</p> <p>En cours et à poursuivre : Poursuite de la démarche PRO BAIE à l'échelle du contrat de baie (ACR, CSD) (actions 15) et création d'un poste de technicien (PMA) accompagnant des entreprises par la CCU</p> <p>En cours et à poursuivre (action 12) : Contrôle des ANC</p> <p>En cours (action 4) : Schéma directeur d'assainissement communautaire</p> <p>En cours (action 16) : Mise en place de l'auto-surveillance des réseaux EU</p> <p>Avenir (actions du programme A.1.2) : Travail sur l'assainissement collectif (renovation et extension de réseau EU, postes de relevage, émissaires)</p> <p>Avenir (actions 23, 25) : Mutualisation de l'incinérateur de boues de la STEP Amphéna, construction de stations de dépotage des graisses et/ou matières de vidage</p>	
		5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	/	/	/	/	/	/	/			<p>En cours et à venir (actions 15) : Opération PROBAIE (volet pluvial)</p> <p>Avenir (action 14) : Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade</p> <p>Avenir (action 14a) : Mise en place de décanteurs sur les bassins de rétention d'eau pluviale sur les infrastructures routières</p> <p>Avenir (action 14 filiales) : Révisation ou mise à jour du volet pollution des schémas directeurs communaux</p>
		5001	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollutions en général	c+/	c+/	c+/	c+/	c+/	c+/	c+/		x	<p>Déjà réalisé et à poursuivre (actions 21 et filiales) : opération CARTOCHIM</p> <p>En cours et à poursuivre (action 1) : observatoire de la qualité des eaux de baignade</p> <p>En cours et à poursuivre (actions 2 et filiales) : amélioration de la gestion des sites de baignade</p> <p>En cours et à poursuivre (actions 24 et filiales) : démarche PRO BAIE</p> <p>En cours et à poursuivre (action 22) : RINBORADE</p> <p>En cours et à poursuivre (action 19) : SEDIPATEFORME</p> <p>Avenir (action 3) : Courantologie et cartographie sanitaire de la STEP de l'Almanarre</p> <p>Avenir (actions 5 et filiales) : Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux portuaires</p> <p>Avenir (action 14) : Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade</p> <p>Avenir (action 27) : Démarche Aires d'Alimentation de Captage</p> <p>Avenir (actions 18 et filiales) : Elaboration d'un protocole environnemental pour les opérations de dragage et de travaux maritimes dans la rade de Toulon</p>
Pollution agricole: azote, phosphore et matière organique	OF 5B		Zone vulnérable aux nitrates / masse d'eau atteinte par des phénomènes d'eutrophisation									découlera des actions ci-dessous	
		5001	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollutions en général	/	/	/	/	/	/	/	/	x	<p>Avenir (14) : Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade</p> <p>Avenir (action 27) : Démarche Aires d'Alimentation de Captage</p> <p>Avenir (action 28) : Extension de la mission du chargé de mission de la chambre d'agriculture à l'intégrité ou l'absence ou l'état de la rade de Toulon N°2</p> <p>Avenir (action 28) : Inventaire des modes de gestion des effluents phytosanitaires agricoles des exploitations agricoles sur l'intégrité du bassin versant du contrat de baie de la rade de Toulon N°2</p> <p>Avenir (action 31) : Etude diagnostique complémentaire sur l'impact des centres équestres sur la qualité des eaux</p> <p>Avenir (action 30) : Extension du réseau de mesures des phytosanitaires et nitrates</p>
		5C18	Réduire les apports d'azote organique et de minéraux			/	/	/	/	/	/+o	/	/
Substances dangereuses	OF 5C		Réduction d'ici 2015 de 50% - 30% - 10% des substances dangereuses, prioritaires et pertinentes									découlera des actions ci-dessous	
		5A04	Rechercher les pollutions par les substances dangereuses	c-?	c-?								<p>Déjà réalisé et à poursuivre (action 21) : opération CARTOCHIM</p> <p>En cours et à poursuivre (actions 15 et filiales) : démarche PRO BAIE</p> <p>En cours et à poursuivre (action 22) : RINBORADE</p> <p>En cours et à poursuivre (actions 19 et 26) : SEDIPATEFORME et SEDIMED</p> <p>Avenir (actions 5 et filiales) : Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux portuaires</p> <p>Avenir (action 14) : Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade</p>
		5A40	Actualiser les autorisations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement	x	x								Actions pilotées par l'Etat
		5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	/	/	/	/	/	/	/			<p>En cours et à venir (actions 15) : Opération PROBAIE (volet pluvial)</p> <p>Avenir (action 14) : Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade</p> <p>Avenir (action 14a) : Mise en place de décanteurs sur les bassins de rétention d'eau pluviale sur les infrastructures routières</p> <p>Avenir (action 14 filiales) : Révisation ou mise à jour du volet pollution des schémas directeurs communaux</p>
		5001	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollutions en général	x+c+/	x+c+/	/	/	/	/	/	/	/	x

contrat de baie rade de Toulon et son bassin versant		GRILLE DE PORTE A CONNAISSANCE											
libelle masse d'eau	Pointe du Gaou - pointe Escampoubarou	Cap Cepet - Cap de Carqueiranne	L'Eygoutier	Amont du Las	Aval du Las	Ruisseau des Paluds	calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Eygoutier	domaine marno calcaires région de Toulon	massif calcaire du Beausset				
sous bassin	LP_16_94		LP_16_02										
n° masse d'eau	FRDCO7f	FRDCO7g	FRDR115	FRDR116a	FRDR116b	FRDR106b1	FR_D0_205	FR_D0_514	FR_D0_137				
statut	ME naturelle côtière	ME naturelle côtière	cours d'eau	cours d'eau	cours d'eau	cours d'eau	Masse d'Eau souterraine	Masse d'Eau souterraine	Masse d'eau souterraine				
Objectif écologique (quantitatif)	bon état	bon potentiel	bon potentiel	bon état	bon potentiel	bon état	bon état	bon état	bon état				
Echéance état écologique	2015	2015	2021	2015	2015	2027	2015	2015	2015				
Echéance état chimique	2015	2021	2015	2015	2015	2015	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015				
objectif de bon état	2015	2021	2021	2015		objectif moins strict	2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015			
motif et paramètre(s) d'exemption		FT substances prioritaires	FT continuité et/ou pesticides, matières organiques et oxydables, manque de données			OD morphologie, continuité	FT Morphologie	FT Nitrates Pesticides					
activité(s) spécifiée(s)		zones portuaires infrastructures (dép. durable)				protection contre les crues - zones urbaines							
Problème à traiter	Référence SDAGE	Code mesure PDM	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances									
Pollution par les pesticides (d'origine agricole et non agricole)	OF 5D		Masse d'eau nécessitant des mesures complémentaires / Grenelle : diminution de 50% des pesticides en 10 ans - 20 % d'agriculture biologique en 2020									déclouera des actions ci-dessous	
		5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole			c+/+	c+/+	c+/+	c+/+	c+/+		Bien que des connaissances soient à acquérir sur les pratiques agricoles du territoire, les agriculteurs sont déjà sensibilisés notamment par la chambre d'agriculture, et sont soumis à des contrôles et obligations réglementaires stricts (d'arphito, ...) Avenir (actions 34 et filiales) : animation des démarches d'acquisition foncières de terrain à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement Avenir (action 36) : établissement d'un accord cadre pour les petites exploitations hors contrat de baie : mise en oeuvre de mesures agri-environnementales par les agriculteurs En phase 2 du contrat de baie : mise en oeuvre des programmes d'action découplant de l'étude AAC	
		5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zone non agricole			c+/	c+/	c+/	c+/	c+/		En cours et à poursuivre (actions 32 et filiales) : aide aux collectivités pour réduire l'usage des phytosanitaires	
		5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides et équiper le matériel de pulvérisation			+/+	+/+	+/+	+/+	+/+		Avenir (action 29) : inventaire des modes de gestion des effluents phytosanitaires agricoles et cartographie des exploitations agricoles sur l'intégralité du bassin versant du contrat de baie de la rade de Toulon N°2 Avenir ou au-delà du CSR (action 38) : mise aux normes et aide à la création des aires de lavage du matériel agricole	
Risque pour la santé	OF 5E		Catégorie prioritaire SDAGE								I	Avenir (action 27) : Démarche aires d'alimentation de castagne	
		5E10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable								I	I	X
PRESERVER ET REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES													
Menaces pour le maintien de la biodiversité	OF 6C		Organiser les activités, les usages et la fréquentation des sites naturels	x+/+	x+/+	I							Déjà réalisé : organisation des mouillages par l'Etat en 2005, en baie du Lazaret Avenir (actions 45 et filiales) : Animation de la lutte contre l'érosion au niveau des milieux dunaires Avenir (actions 42 et 43) : Adoption d'un schéma des structures des exploitations de cultures marines rotif, cyclotile et violet aquacole Avenir (actions 13 et filiales) : Gestion environnementale portuaire Avenir (actions 46 et filiales) : Utilisation de la cartographie des biozones de 2009 pour l'optimisation environnementale de la gestion des ZMELs et du balisage réglementaire des plages Avenir (action 49) : zone technique mutualisée de gestion temporaire des matériaux des activités de la baie du Lazaret Avenir (action 50) : suivi de l'évolution des biozones marines Avenir (action 58) : suivi des peuplements de poissons marins Avenir (action 59) : suivi du stock naturel d'oursins et ensèmenement hors contrat de baie (SCOT) ou en phase 2 du contrat : organisation des zones de mouillages existante
		7A03											
RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU ET ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DE L'EAU													
Gestion locale	OF 4	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	c+/	c+/	+/+	+/+	+/+	+/+	+/+			Déjà en place et poursuivre (actions de l'enjeu D) : animation du contrat de baie (poste d'animateur, pilotage, instance du conseil scientifique) Avenir (actions 34, 47, 52, 53, 60, 62, 64) : actions d'animation et d'accompagnement des opérations réalisées à l'échelle du territoire contrat de baie Avenir (action 55) : état 0 de la qualité biologique et écologique des cours d'eau En phase 2 du contrat de baie : mettre participation à l'urgence ou la définition avec les partenaires compétents, d'une structure de gestion des cours d'eau
AUTRES ACTIONS LOCALES													
Connaitre les rejets de substances médicamenteuses				I	I	I	I	I	I	I	I	I	actions du programme A4.1 (rejets d'aubres substances polluantes (médicaments, ...))
Gérer durablement la ressource en eau potable												I	actions des programmes B.1.1 et B.1.2 (protection quantitative de la ressource)
Restaurer, préserver et entretenir le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques terrestres littoraux et marins				I	I	I	I	I	I	I			Action 48 : récupération des filets de pêche enragués Action 50 : Déconstruction des navires de plaisance Action 51 : Démantèlement des infrastructures portuaires de la marine nationale Action 55 : Etat 0 de la qualité biologique et écologique des cours d'eau Actions 60 et filiales : accompagnement des démarches d'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau et de zones humides Action 61 : étude pour le maintien du débit d'étiage de la partie aval de l'Eygoutier Action 63 : mise en place d'un récif au Cap Sicié Action 65 : restauration de la courantomie de la petite Mar
CODES COULEURS :													
Mesures													
en vert foncé : les mesures relevant de dispositifs réglementaires (mesures de base du PDM + dispositions liées aux OF)													
en vert clair : les mesures (complémentaires) du programme de mesures (2010 - 2015)													
en blanc : les mesures d'accompagnement dites "actions locales"													
En gris foncé : masses d'eau concernées par la mesure													
x : ce qui a été fait													
c : ce qui est en cours													
I : ce qui va être fait													
o : ne sera pas fait dans le contrat de baie													

FICHE 6 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX 1/3

- **Poursuivre la réduction de la pollution domestique** pour le maintien des usages et activités de la rade. Cet objectif a été en grande partie atteint dans le cadre du premier contrat mais les efforts doivent être maintenus

Programme d'actions

Programme A.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
1	Observatoire de la qualité des eaux de baignade
2	Amélioration de la gestion des sites de baignade
3	Etude de l'impact du rejet de la STEP de l'Almanarre sur la qualité des eaux de baignade
4	Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement
5	Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux portuaires
Programme A.1.2 - Assainissement collectif	
6	Renouvellement, extension et réhabilitation des réseaux EU littoraux
7	Rénovation du réseau d'eaux usées de la Base navale
8	Assainissement du quartier du Plan
9	Sécurisation des postes de relevage littoraux et le long de cours d'eau
10	Restructuration de postes de refoulement
11	Consolidation de l'émissaire des STEP Almanarre et Amphora
Programme A.1.3 - Assainissement non collectif	
12	Contrôle périodique du bon fonctionnement et réhabilitation des ANC
Programme A.1.4 - Eaux noires portuaires	
13	Gestion environnementale portuaire (eaux noires)

La qualité des eaux de baignade

- Poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la Directive de 2006 pour la mise en place et l'appropriation des profils de vulnérabilité des plages par les communes
- Mettre en place un observatoire pour capitaliser les données du suivi réglementaire et d'autosurveillance de la qualité des eaux de baignade
- Accompagner les communes vers la certification « démarche qualité eaux de baignade »

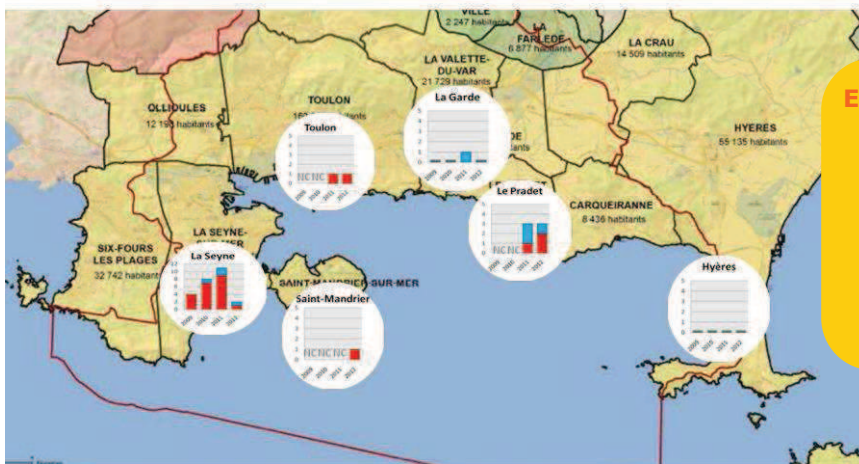


L'assainissement

- Poursuivre les efforts de sécurisation des réseaux d'assainissement
- Réhabiliter les réseaux d'assainissement non collectifs

Nombre de fermetures de plage

- Nombre de fermetures de plages pour cause de pollution ou suspicion de pollution (travaux, problèmes sur les réseaux...)
- Nombre de fermetures de plages pour causes météorologiques
- NC Non Communiqué



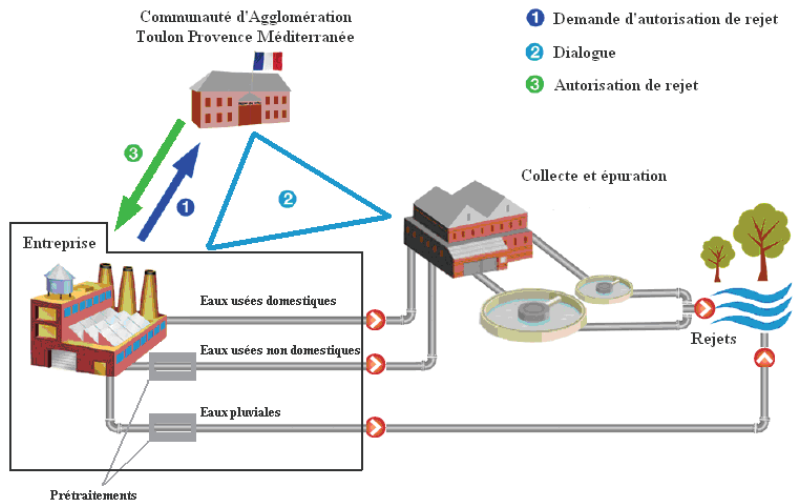
Exemples d'indicateurs de suivi

- Suivi des fermetures de plages par arrêté municipal
- Résultat du classement des eaux de baignade
- Suivi des arrêtés de fermeture des zones conchylicoles
- ...

- **Réduire la pollution chimique** (en particulier les substances dangereuses et prioritaires). Amorcé dans le 1er contrat par la mise en place d'une stratégie (sources-vecteur-milieu contaminé), cet objectif constitue le véritable défi du futur contrat. Il conditionne en effet la réussite de la reconquête du bon état écologique dans les différents compartiments et écosystèmes de la rade.

Programme d'actions

Programme A.2.1 : Connaissance, suivi et contrôle	
14	Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade
15	Opération PROBAIE à l'échelle du contrat de baie (suivi RSDE)
16	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement
Programme A.2.2 - Produits résiduaire d'assainissement	
15	Opération PROBAIE à l'échelle du contrat de baie (revalorisation des huiles, graisses, mise en place des autorisations de rejet dans les réseaux d'assainissement)
23	Mutualisation de l'incinérateur de boues de la station d'épuration AmphitriA
24	Aménagement d'un point de dépotage des graisses pour leur traitement à Amphora
25	Construction de stations de dépotage des graisses et/ou des matières de vidange (AmphitriA)
Programme A.2.3 - Assainissement pluvial	
15	Opération PROBAIE à l'échelle du contrat de baie (mise en place des autorisations de rejet au pluvial)
14	Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade (mise en place du volet qualitatif des schémas directeurs d'assainissement pluvial)



Bassin versant – Rejets d'entreprises

- La poursuite de la mise en place des autorisations de rejet dans les réseaux d'assainissement (opération PRO'Baie) permet d'acquérir de la connaissance sur une partie des sources de contamination chimique. Les audits réalisés dans ce cadre permettent d'identifier également les rejets au pluvial et ainsi d'engager, avec l'implication des communes, des démarches de mise en conformité des entreprises.

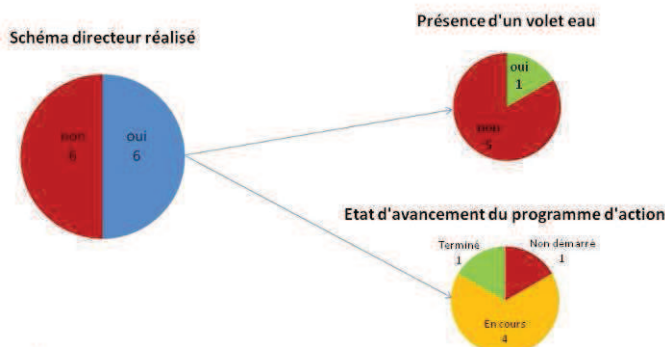


Bassin versant – Etude des flux

- L'action phare de ce contrat sera l'étude des flux contaminants. Multi-partenaire, globale à l'échelle du bassin versant, cette étude va permettre de faire le lien entre les sources polluantes chimiques et le milieu contaminé et permettra d'optimiser les stratégies d'action. La synthèse des données permettra d'identifier les besoins en termes d'équipements de dépollution et d'intégrer ces conclusions dans le cadre de la réalisation du volet qualitatif des schémas directeurs d'assainissement pluvial communaux.



Réalisation des schémas directeur d'assainissement des eaux pluviales intégrant un volet qualitatif



(Données sur 12 communes)

Exemples d'indicateurs de suivi

- Réalisation des schémas directeurs eaux pluviales intégrant un volet qualitatif
- Mise en œuvre des préconisations dans le cadre de la démarche PRO'Baie
- Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres
- ...

FICHE 6 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX 2/3

Programme A.2.1 : Connaissance, suivi et contrôle	
17	Campagne de suivi du milieu marin au droit des rejets de STEP
18	Élaboration d'un protocole environnemental pour les opérations de dragage et de travaux maritimes dans la rade de Toulon
19	SEDIPLATEFORME
20	CAP SEDIMENT
21	Opération CARTOCHIM
22	RINBIORADE
Programme A.2.4 - Pollutions portuaires et dragages	
26	SEDIMED
13	Gestion environnementale portuaire (démarche « Ports Propres » et certification GEP)

Littoral et milieu marin – Les sédiments contaminés

- L'étude multi-partenariale CARTOCHIM réalisée dans le cadre du premier contrat a confirmé la présence d'une importante contamination chimique des sédiments de la rade. La majeure partie est d'origine historique cependant les faibles apports sédimentaires n'ont pas permis de les enfouir suffisamment profondément pour éviter une remise en suspension lors de travaux maritimes. La synthèse des données collectées doit être finalisée et un protocole de protection pour la non diffusion des contaminants lors des opérations à risques doivent être produits.
- Les besoins en dragage des ports de la rade et le contexte de contamination ont permis de développer les projets SEDIPLATEFORME et SEDIMED qui étudient et mettent en œuvre des procédés novateurs de dépollution et de valorisation de ces sédiments

PÔLE D'EXCELLENCE SUR LA QUESTION DES SÉDIMENTS MARINS CONTAMINÉS

CARTOCHIM/SEDIMED
SEDIPLATEFORME
CAP SEDIMENT

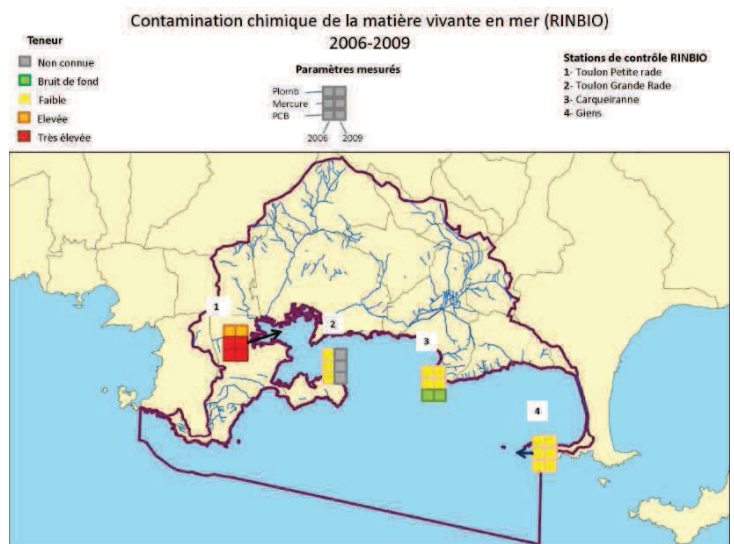


Littoral et milieu marin – Les ports

- Les autorités portuaires du contrat de baie se sont engagées à initier/poursuivre la démarche « Ports Propres » et à obtenir la certification « Gestion Environnementale portuaire ».

Exemples d'indicateurs de suivi

- Contamination chimique de la matière vivante en mer (RINBIO)
- Etat d'avancement de la certification « Gestion Environnementale Portuaire »
- ...



- **Contribuer à la préservation de la qualité des ressources souterraines** exploitées pour l'eau potable ou présentant un enjeu pour l'avenir. Il s'agit essentiellement de définir et de mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de l'usage des phytosanitaires sur le territoire.

Programme A.3.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
27	Démarche Aires d'Alimentation de Captage
28	Extension du réseau de mesures des phytosanitaires et nitrates
29	Cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles
31	Étude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinées sur la qualité des eaux
Programme A.3.2 - Espaces verts - voiries	
32	Aide aux collectivités pour réduire l'usage des phytosanitaires
Programme A.3.3 - Activités agricoles	
33	Extension de la mission du chargé de mission de la chambre d'agriculture à l'intégralité du territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2
34	Animation des démarches d'acquisition foncières de terrain à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement
35	Valorisation des bonnes pratiques agricole
36	Etablissement d'un accord cadre pour les petites exploitations
37	Création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures équinées
38	Mise aux normes et aide à la création des aires de lavage individuelles ou collectives de traitement des effluents des pulvérisateurs
Programme A.3.4 - Assainissement non collectif	
12	Contrôle périodique du bon fonctionnement et réhabilitation des ANC

Une meilleure connaissance des masses d'eau souterraine

- La définition des aires d'alimentation des captages prioritaires du territoire (et de ceux limitrophes) ainsi que l'extension du réseau de mesures associé permettront d'acquérir des données pour optimiser l'action et préserver la ressource.



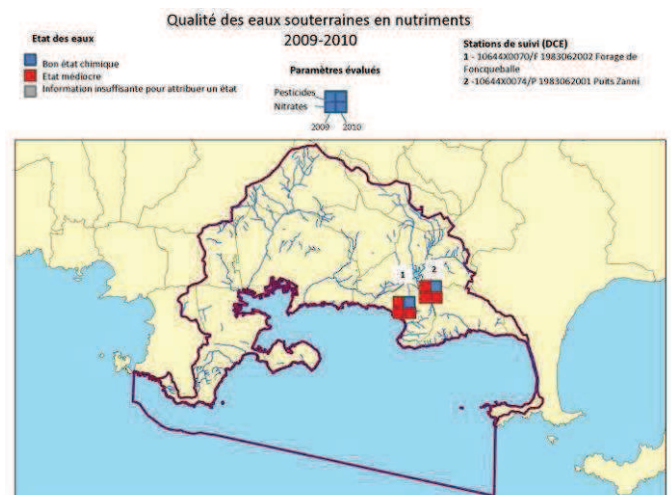
L'agriculture

- L'état des lieux initial et les échanges avec les maîtres d'ouvrages du territoire ont permis d'identifier les besoins en termes de cartographie des activités agricoles. Il s'agit d'un préalable indispensable pour faciliter le travail de la chambre d'agriculture et pour identifier les agriculteurs qu'il faudra accompagner vers des démarches respectueuses de l'environnement.
- La mise à disposition de terrains à vocation agricole par les communes sera facilitée par une mise en commun des moyens de sélection des candidats avec un souci du respect de cahiers des charges reconnus par la SAFER.



Exemples d'indicateurs de suivi

- Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides
- Subventions accordées par la chambre d'agriculture pour des équipements à vocation agro-environnementales
- ...



FICHE 6 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX 3/3

Les phytosanitaires « non agricoles »

- La stratégie du contrat de baie pour la réduction de l'usage des phytosanitaires a intégré également les origines « non agricoles » dans son programme. Une opération collective d'audit des collectivités et de formation certiphyto pour leurs agents sera mise en place. Ceci permettra de réduire les coûts tout en homogénéisant l'action à l'échelle du bassin versant. Les audits permettront à chaque commune de disposer d'une meilleure visibilité sur les objectifs à atteindre dans les 5 ans du contrat.
- Cette démarche exemplaire des communes dans la gestion de leurs espaces verts légitimera des actions de communication vers les particuliers pour toucher, in fine, les activités de jardinage (volet communication du contrat de baie)



Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides

XXX k€ Coût lié à l'achat d'herbicides
 ■ Commune engagée
 ■ Commune non encore engagée

Année XXXX



Exemples d'indicateurs de suivi

- Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides
- Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates
- ...

- **Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments...).** Le comité de baie a souhaité initier dans ce nouveau contrat une première démarche d'acquisition de données sur les substances polluantes autres que microbiologiques, chimique, phytosanitaire. Il s'agit notamment de s'intéresser aux médicaments.

Programme A.4.1 - Connaissance, suivi et contrôle

15 Opération PROBAIE à l'échelle du contrat de baie



Les médicaments

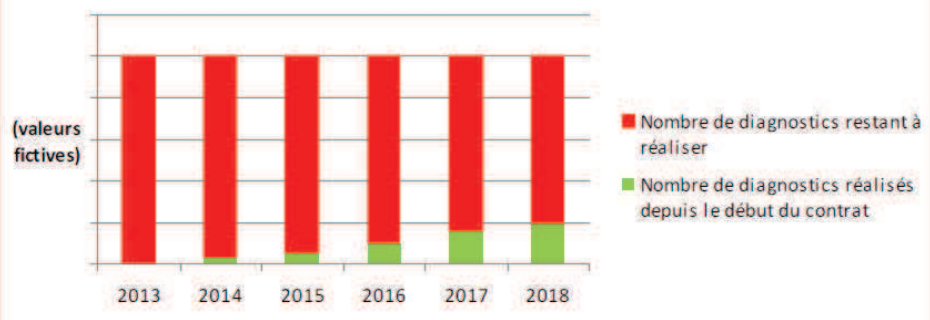
- Il existe sur le territoire un certain nombre d'hôpitaux, de structures médicalisées pour les personnes âgées auxquels s'ajoute la consommation de médicaments, à domicile, par les particuliers.

L'opération PRO'Baie s'intéressera donc également aux rejets de ces entreprises et il sera prévu, dans le cadre des suivis qualité engagés sur le territoire (suivi des rejets des stations d'épuration, étude des flux ...), d'ajouter, à la liste des contaminants suivis, à minima une substance indicatrice de ce type de contamination.

Exemples d'indicateurs de suivi

- Audit ou mise en œuvre des préconisations des établissements sanitaires dans le cadre de PRO'Baie
- Suivi des rejets des substances médicamenteuses
- ...

Diagnostic des établissements sanitaires dans le cadre de la démarche PROBAIE



FICHE 7 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT - GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN DES USAGES

LE TERRITOIRE DOIT SE DONNER LES MOYENS ET LES OUTILS POUR CONCILIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DES USAGES AVEC LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Le contrat de baie de la rade de Toulon 2013-2018 a pour ambition de proposer une gestion cohérente des principaux usages liés à l'eau (eau potable, activité récréative ou touristique...) pour préserver le potentiel socioéconomique du territoire et réduire les impacts sur les milieux naturels et la qualité des eaux.

- **Gestion de la ressource en eau.** Le schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau du Var n'a pas identifié le territoire du contrat de baie comme prioritaire sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau. Toutefois les efforts menés par certaines communes pour le maintien et le développement des ressources locales reste un objectif à soutenir.

Programme B.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
39	Etude de recherche de ressources alternatives en eau et caractérisation de l'état qualitatif de la nappe
Programme B.1.2 - protection de la ressource	
40	Protection qualitative de la ressource en eau de la Foux
41	Maintien et protection qualitative de la ressource en eau de Verlaques



La ressource locale en eau

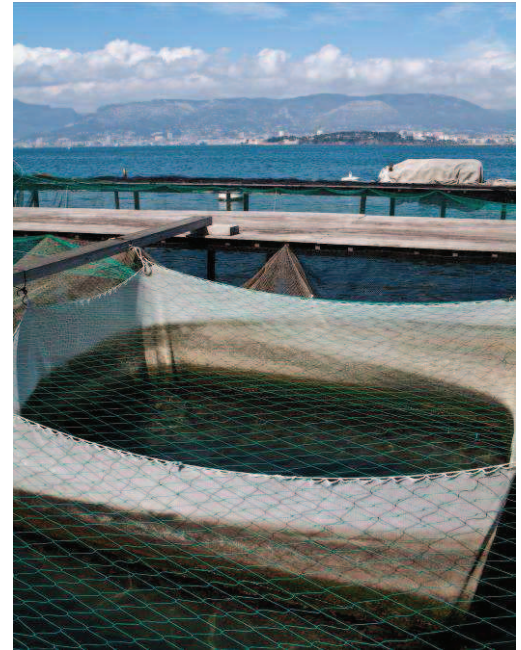
- L'affichage dans ce nouveau contrat d'actions de protection, de maintien ou d'investigation pour identifier de nouvelles ressources en eau potable permettra de sensibiliser les communes à ces démarches et leur permettra d'accéder à des retours d'expériences locaux.

- **Le maintien des activités aquacoles** doit être considéré comme une priorité car elles font partie du patrimoine économique et culturel de la rade

Programme B.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
42	Adoption d'un schéma des structures des exploitations de cultures marines volet conchylicole
43	Adoption d'un schéma des structures des exploitations de cultures marines volet aquacole

L'aquaculture

- Les actions menées dans le cadre du contrat de baie de la rade de Toulon N°1 ont permis de réduire la pollution microbologique et donc de maintenir l'activité conchylicole dans la baie du Lazaret. Toutefois cet espace restreint est partagé entre de nombreuses activités (transport maritime, ports, activités militaires). Les aquaculteurs conscients des limites du milieu souhaitent privilégier la qualité des produits à la quantité. Il s'agira donc dans le contrat de baie N°2 de proposer d'ajouter un volet qualitatif au schéma des structures des exploitations de cultures marines.



- **Maintien et développement des usages de loisir** dans un cadre environnemental soutenable.

Programme B.2.2 - Accompagnement des activités sur les cours d'eau	
44	Création d'un parcours de pêche famille sur l'Eygoutier
Programme B.2.3 - Accompagnement des activités sur la frange littorale	
45	Echange d'expérience sur la lutte contre l'érosion au niveau des milieux dunaires
Programme B.2.4 - Accompagnement des activités en mer	
46	Utilisation de la cartographie des biocénoses de 2009 pour l'optimisation environnementale de la gestion des ZMELs et du balisage réglementaire des plages



Les mouillages et balisages en mer

- La cartographie des biocénoses réalisée en 2009 dans le cadre du premier contrat a permis d'obtenir une photographie précise de l'état de l'herbier. Ce patrimoine naturel exceptionnel doit être préservé. Il s'agira donc d'utiliser ces données pour les croiser avec le balisage réglementaire des plages et les zones de mouillage existantes ou en devenir (« volet mer » du SCOT). La synthèse de ces informations permettra d'identifier les besoins en systèmes d'ancrages écologiques pour que les maîtres d'ouvrages concernés puissent agir en conséquence.

Nombre total d'ancrages et pourcentage d'ancrages écologiques



Exemples d'indicateurs de suivi

- Remplacement des balisages en mer par des systèmes de fixation écologiques
- Etat des biocénoses marines
- Mise en œuvre du volet qualitatif du schéma des structures des exploitations marines
- ...

FICHE 8 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques terrestres littoraux et marins nécessite d'engager des actions d'entretien (ramassage des macrodéchets, épaves) d'aborder les questions de renaturation (lutte contre l'artificialisation des cours d'eau, récifs artificiels...) et d'encourager les bonnes pratiques pour la préservation des écosystèmes (maintien des banquettes de Posidonies..)

- **Supprimer les macrodéchets** et épaves dans les cours d'eau, zones humides et milieux marin

Programme C.1.2 - Supprimer les macrodéchets et épaves des cours d'eau et zones humides	
47	Animation préalable à la mise en place d'un programme de nettoyage des cours d'eau
Programme C.1.3 - Supprimer les macrodéchets et épaves du littoral	
47	Animation préalable à la mise en place d'un programme de nettoyage du littoral
Programme C.1.4 - Supprimer les macrodéchets et épaves du milieu marin	
47	Animation préalable à la mise en place d'un programme de nettoyage des fonds marins littoraux
48	Récupération des filets de pêche enragués
49	Zone technique mutualisée de gestion temporaire des matériaux des activités de la baie du Lazaret
50	Déconstruction des navires de plaisance
51	Démantèlement des infrastructures Portuaires de la Marine nationale

Les macrodéchets

- Nombreux sont les maîtres d'ouvrages du territoire à agir pour le ramassage des macrodéchets toutefois chacun d'entre eux agit isolément. Il s'agira dans le cadre de ce contrat de recenser les pratiques, les moyens disponibles, d'évaluer les besoins et de proposer dans le cadre de groupes de travail thématiques (rivières et zones humides, littoral, mer) de mettre en place une stratégie d'intervention coordonnée avec une mutualisation des moyens. Dans un premier temps il pourra s'agir d'une action ponctuelle menée chaque année et en fonction des besoins cela pourrait aboutir à un véritable plan de gestion à l'échelle du bassin versant.
- En parallèle d'autres maîtres d'ouvrages interviendront sur des problématiques de déchets qui leurs sont spécifiques (Marine Nationale, pêcheurs,...)



Exemples d'indicateurs de suivi

- Nettoyage des sites terrestres, littoraux et marins
- ...

➤ **Restaurer les fonctionnalités des milieux** et mesurer les effets obtenus.

Programme C.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
53	Animation d'un suivi et gestion de l'évolution de <i>Caulerpa Taxifolia</i> et autres espèces invasives sur les secteurs préservés du territoire du contrat de baie
54	Etude physique globale du secteur côtier du Mourillon - dynamique sédimentaire et étude d'agitation.
55	Etude de la qualité biologique et écologique des cours d'eau
56	Nouvelle cartographie de l'évolution des biocénoses marines
57	Suivi des communautés planctoniques
58	Suivi des peuplements de poissons marins
59	Suivis du stock naturel d'oursins et ensemencement
Programme C.2.2 - Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques terrestres	
60	Accompagnement des démarches d'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau et de zones humides
61	Etude pour le maintien du débit d'étiage de la partie aval de l'Eygoutier
Programme C.2.3 - Restaurer et préserver les écosystèmes littoraux	
62	Animation d'une démarche de gestion durable de la dynamique sédimentaire des plages sensibles
Programme C.2.4 - Restaurer et préserver les écosystèmes marin	
63	Opération pilote de restauration des habitats au droit du rejet de la STEP du Cap Sicié
64	Animation d'un groupe de travail sur les mesures de protection environnementale à mettre en oeuvre lors d'opérations de construction ou rénovation d'ouvrages littoraux
65	Restauration de la courantologie de la petite Mer



Les cours d'eau

- Dans le cadre du contrat, les maîtres d'ouvrages compétents se sont engagés à réaliser des études d'évaluation de la qualité écologique des cours d'eau et très petits cours d'eau. Cette étape est un prérequis nécessaire car le manque de données ne permet pas aujourd'hui de définir de programme d'actions pour la restauration de ces milieux. Les possibilités d'intervention seront réétudiées lors du bilan à mi parcours sur la base des résultats obtenus.

Le littoral et le milieu marin

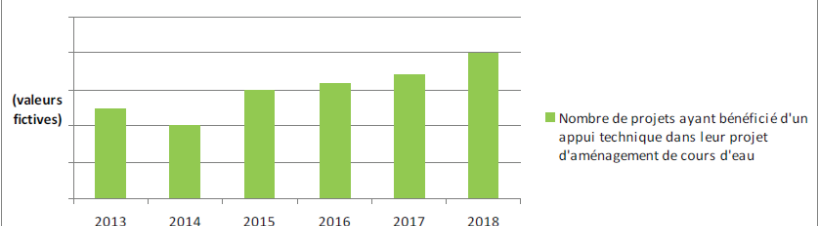
- Le maintien des banquettes de posidonies sur les plages est difficilement accepté par les estivants alors qu'il s'agit d'un bon indicateur de la qualité de l'écosystème marin, d'une protection contre l'érosion des plages et d'une composante importante de l'écosystème littoral. Le maintien de ces banquettes et l'acceptation par les touristes est un enjeu du contrat.
- Le projet de récif artificiel au droit de la station d'épuration AmphitriA permettra d'évaluer les possibilités d'amélioration d'un écosystème perturbé et toujours sous l'influence du rejet d'une station d'épuration.
- Un groupe de travail composé d'experts sera mis en place pour sensibiliser les autorités portuaires de la rade aux possibilités d'optimisation du rôle écologique des fonds côtiers artificialisés



Exemples d'indicateurs de suivi

- Etat écologique des masses d'eau superficielles terrestres
- Etat des peuplements piscicoles
- Projets d'aménagements ou d'entretien de cours d'eau ayant bénéficié d'un appui technique dans le cadre du contrat de baie
- ...

Appui technique aux communes, fourni par la cellule d'animation du contrat de baie



FICHE 9 – LES ENJEUX ET AMBITIONS DU CONTRAT - MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

COMPRENDRE ET SUIVRE L'ÉVOLUTION POSITIVE DU TERRITOIRE

L'animation du contrat de baie constitue le liant indispensable à sa bonne réalisation, et permet en particulier de suivre pas à pas l'évolution de la qualité des milieux au travers du tableau de bord de suivi environnemental.

En outre, il favorise les démarches environnementales en lien avec les objectifs du contrat.

- **Poursuivre et améliorer l'animation** et le pilotage du contrat de baie.



Programme D.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
66	Pilotage du contrat de baie (site internet, tableau de bord, bilans mi-parcours et final)
67	Convention de partenariat entre les acteurs du contrat de baie et les formations de l'USTV
68	Veille citoyenne de l'environnement
Programme D.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle	
69	Mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation de l'efficacité des actions de sensibilisation, formation et communication autour du CB

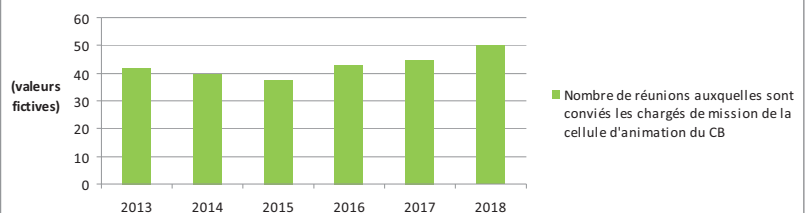
Renforcer l'animation

- Pour y parvenir le contrat de baie N°2 de la rade de Toulon doit s'appuyer sur la culture du contrat baie qui a pu être mise en place depuis 2002. Toutefois il est nécessaire de renouveler les outils. C'est déjà le cas avec le site internet mais cela continuera avec des supports de communication qui seront mis à la disposition des communes pour sensibiliser leurs habitants aux problématiques du contrat.
- Des partenaires associatifs et universitaires souhaitent également renforcer et automatiser les échanges avec le contrat et ses partenaires
- Des efforts d'évaluation de l'impact des actions de communication sont également prévus

Exemples d'indicateurs de suivi

- Sollicitation de la structure porteuse par les acteurs du territoire
- Observateurs citoyens
- Taux de réalisation des actions du programme
- Nombre de réunions tenues annuellement dans le cadre du contrat de baie
- ...

Sollicitation de la structure porteuse par les acteurs du territoire



- Favoriser les actions de communication et de sensibilisation ciblées, véritablement en phase avec les objectifs du contrat.

Programme D.2.2 - Communiquer, informer et sensibiliser les scolaires	
70	Animation de la malette pédagogique "La rade m'a dit"
71	Objectif Atlantide Jeunes
Programme D.2.3 - Communiquer, informer et sensibiliser le grand public	
72	Accompagnement des pratiques liées à la création et à la gestion des sentiers sous marin
73	Création d'un kit contrat de baie pour les salons environnement des communes
74	"Festi source"
75	Campagnes Inf'eau Mer ECO GESTES
76	Sensibilisation aux bonnes pratiques de jardinage, "Pradet côté jardins"
77	Visites des stations d'épuration
Programme D.2.4 - Communiquer, informer et sensibiliser les Elus et techniciens de collectivités	
78	Formations Infrapolmar
Programme D.2.5 - Communiquer, informer et sensibiliser les professionnels	
79	Formation et accompagnement des professionnels du nautisme à la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques environnementales
80	Formation des officiers aux problématiques environnementales
81	Journées environnement de la Marine
82	Charte entretien durable des cours d'eau
83	Formation des équipes pédagogiques des "collèges environnement et territoire" sur les thématiques du CB

Les scolaires et le grand public

- Le nombre d'intervention de sensibilisation sur les thématiques du contrat de baie en milieu scolaire a été limité à trois opérations ; une par niveau scolaire (primaire collège et lycée)
- Les actions de sensibilisation du grand public ont été choisies en fonction de leur pertinence vis-à-vis des objectifs du contrat. L'opération « Pradet côté jardin » est par exemple un outil indispensable pour pourvoir sensibiliser les particuliers à la réduction de l'usage des phytosanitaires.



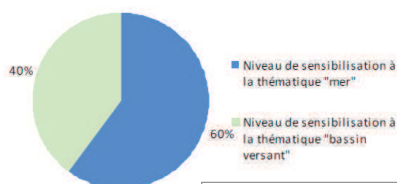
Les élus et professionnels

- Plusieurs des actions de formation et communication inscrites dans ce volet seront spécifiquement mises en place pour répondre à des besoins identifiés lors de la phase de concertation. La charte entretien durable des cours d'eau proposée par la chambre de métiers du Var, par exemple, permettra de développer une compétence locale au niveau des entreprises en charge du nettoyage des rivières pour que ces actions d'entretien soient menées dans le respect du fonctionnement de l'écosystème.

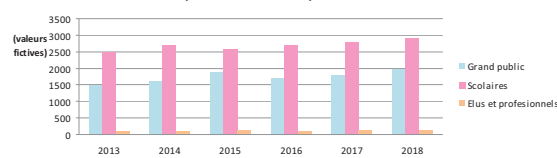
Exemples d'indicateurs de suivi

- Sensibilisation des populations aux thématiques du contrat de baie
- Taux de personnes touchées par les opérations de communication, sensibilisation, éducation, formation
- Editions de plaquettes (ou autres supports)
- ...

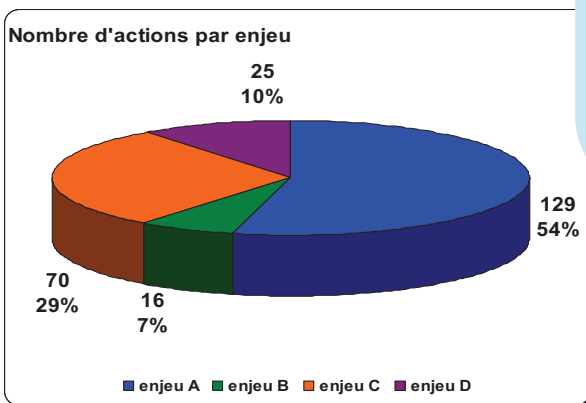
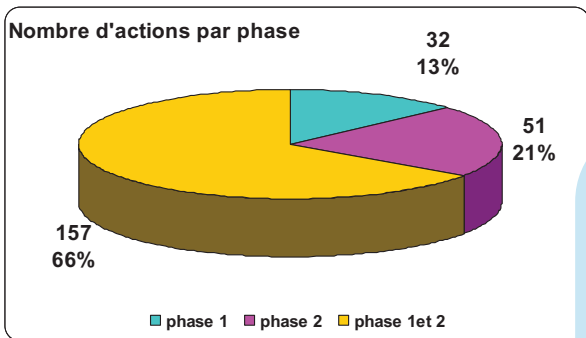
Sensibilisation des populations aux thématiques du Contrat de Baie



Nombre de personnes touchées par les opérations de communication, sensibilisation, éducation ou formation



FICHE 10 – LES CHIFFRES CLES DU CONTRAT ET LES OUTILS DE SUIVI



Les chiffres clés

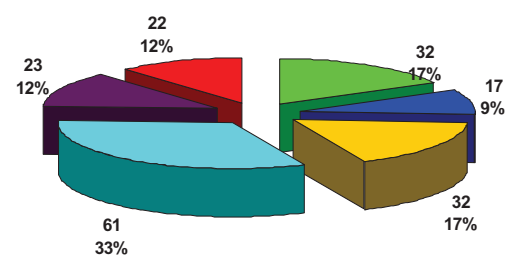
- **81** actions principales (fiches mères) pour un total de 240 engagements de maîtres d'ouvrages (fiches mères et filles)
- **44** maîtres d'ouvrages
- **Montant estimatif** 41 468 755 € HT en phase I et 51 044 600 € HT en phase 2, soit un estimatif global s'élevant à **92 513 355 € HT**

- Une **large part des investissements en phases 1 et 2** est dédiée aux enjeux C et A. Ces chiffres sont cohérents avec **la priorité accordée par le Comité de Baie et par le SDAGE**, à l'amélioration de la qualité des eaux par la réduction des pollutions, en particulier celles issues du bassin versant.

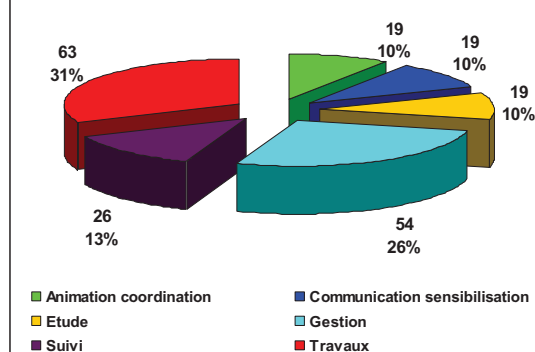
Cohérence du programme d'actions

- Priorité à l'**animation/coordination** et aux **études préalables** en **phase I** (34 % des actions)
- Priorité aux **travaux** en **phase II** (31%)
- **Continuité pour les actions de suivi de gestion et de communication** (54% phase I et 49% en phase II)

Nombre d'actions par nature, en phase 1



Nombre d'actions par nature, en phase 2



LES OUTILS DE SUIVI

Intitulé de l'opération	Phase	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimé en euros
Élaborer fiches seules ou fiches mères Normal: fiches filles rattachées à une fiche mère ou à une thématique			Normal: estimation
Objetif A.1 - Réduire les pollutions microbiologiques			
Programme A.1.1 - Contrôles, suivi et contrôle			
1 Observatoire de la qualité des eaux de baignade	1 et 2	CA TPM Environnement	S 150 000
2 Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	CA TPM Environnement	G 10 000
2a Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	La Seyne	G 5 000
2b Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Saint Mandrier	G 4 000
2c Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Toulon	G 5 000
2d Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	La Garde	G 2 000,00
2e Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Le Pradet	G 2 000,00
2f Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Carqueiranne	G 0,00
2g Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Hyères	G 3 200,00
3 Etude de l'impact du rejet de la STEP de l'Almanarre sur la qualité des eaux de baignade	1	CA TPM SCA	E 50 000,00
4 Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement	1	CA TPM SCA	E 250 000,00
5 Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	CA TPM Environnement	S 0,00
5a Suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	PTP	S 8 000,00
5b Suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	CIV	S 24 000,00

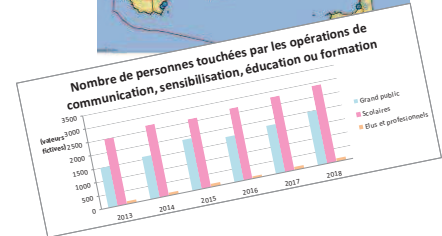
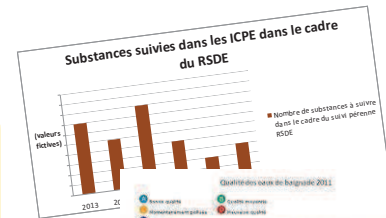
Le tableau de suivi administratif et financier

- Il constitue l'outil de base du chargé de mission pour avoir une vision claire et globalisée de l'état d'avancement technique, administratif et financier des actions. Il est l'élément central utilisé lors des comités techniques et financiers et lors des comités de baie.
- Il comporte la liste des actions, leur échéancier, leur état de réalisation, le suivi des subventions...

Intitulé de l'opération	Phase	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimé en euros	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	État de réalisation	
1 Observatoire de la qualité des eaux de baignade	1 et 2	CA TPM Environnement	S 150 000															
2 Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	CA TPM Environnement	G 10 000															
2a Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	La Seyne	G 5 000															
2b Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Saint Mandrier	G 4 000															
2c Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Toulon	G 5 000															
2d Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	La Garde	G 2 000,00															
2e Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Le Pradet	G 2 000,00															
2f Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Carqueiranne	G 0,00															
2g Amélioration de la gestion des sites de baignade	1 et 2	Hyères	G 3 200,00															
3 Etude de l'impact du rejet de la STEP de l'Almanarre sur la qualité des eaux de baignade	1	CA TPM SCA	E 50 000,00															
4 Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement	1	CA TPM SCA	E 250 000,00															
5 Définition d'un protocole de suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	CA TPM Environnement	S 0,00															
5a Suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	PTP	S 8 000,00															
5b Suivi de la qualité des eaux portuaires	1 et 2	CIV	S 24 000,00															

Le tableau de bord de suivi environnemental

- C'est l'outil qui permet de faire le lien entre les actions engagées et leur impact vis-à-vis des objectifs visés.
- Les **indicateurs de réponse** permettent d'apprécier les efforts entrepris pour atteindre les objectifs du contrat.
- Les **indicateurs d'état** permettent d'apprécier l'évolution de la qualité des milieux et des usages (selon les normes en vigueur) au regard des actions engagées au titre du contrat de baie.
- Le **tableau de corrélation** permet de faire le lien entre les indicateurs d'état et de réponse.



Le site internet

- Outil de communication vers le grand public et d'échange interactif entre les maîtres d'ouvrages et l'animateur du contrat ; il comporte :
 - Une zone de présentation du contrat
 - Une zone « tableau de bord » permettant d'accéder au descriptif de chaque projet et permettant aux maîtres d'ouvrage de mettre à jour le contenu de leurs actions
 - Une zone de téléchargement pour accéder aux comptes rendus des comités de baie, aux rapports d'exécution des actions, aux indicateurs de suivi du contrat ...
 - Lien <http://contratdebaie.org>

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE BAIE

L'ÉTAT, représenté par le Préfet du département du Var et le Préfet maritime de la région maritime Méditerranée

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE, MÉDITERRANÉE, représentée par son Directeur

LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, représentée par son Président

LE DÉPARTEMENT DU VAR, représenté par son Président

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, représentée par son Président

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE L'EYGOUTIER, représenté par sa Présidente

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, représenté par son Président

LA COMMUNE D'ÉVENOS, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE LA GARDE, représentée par son Maire

LA COMMUNE D'OLLIOULES, représentée par son Maire

LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE TOULON, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE LA VALETTE-DU-VAR, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE SOLLIÈS-VILLE, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE HYÈRES, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE LA FARLÈDE, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE LA CRAU, représentée par son Maire

LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE, représentée par son Maire

LA COMMUNE DU PRADET, représentée par son Maire

L'EPIC DU PORT DES OURSINIÈRES, représenté par son Président

PORTS TOULON PROVENCE, représenté par son Président

LA MARINE NATIONALE, représentée par le Préfet maritime

L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER), représenté par son Directeur

L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE, représenté par son Directeur

L'UNIVERSITÉ DU SUD TOULON VAR, représentée par son Président

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR, représentée par son Président

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR, représentée par son Président

LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAR, représentée par son Président

L'ASSOCIATION TOULON VAR TECHNOLOGIE, représentée par son Président

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS DU VAR, représenté par son Président

LE SYNDICAT DES AQUACULTEURS, représenté par son Président

LE SYNDICAT DES MYTILICULTEURS DE TAMARIS, représenté par sa Présidente

LA FÉDÉRATION MART, représentée par son Président

L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT MÉDITERRANÉE, représentée par sa Présidente

L'ASSOCIATION NATUROSCOPE, représentée par son Président

L'ASSOCIATION FREDON PACA, représentée par son Président

L'ASSOCIATION KROCBOAT, représentée par son Président

L'ASSOCIATION OBJECTIF JEUNES, représentée par sa Présidente

L'ASSOCIATION FILIÈRE CHEVAL PACA, représentée par son Président

L'ASSOCIATION AREVPAM, représenté par son Président

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE ET DE LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, représentée par son Président

L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD, représenté par sa Présidente

L'ENTREPRISE ENVISAN, représenté par son Directeur

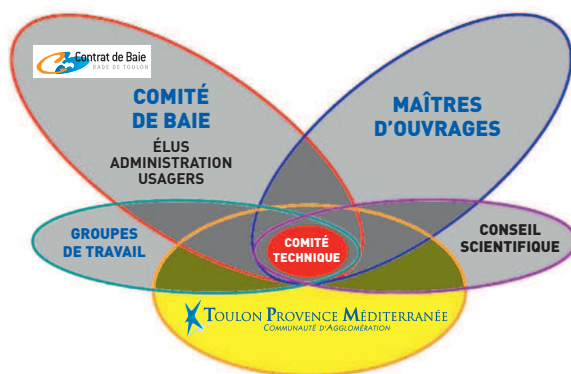
LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



UN CONSEIL SCIENTIFIQUE



GOVERNANCE DU CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON N°2



CONTACTS

Chargé de mission : Raphaël ROBERT
Adresse : TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
DAEU0 - Service environnement
BP 536 - 83041 TOULON Cedex 9
Tél. : 04 94 05 35 29
Mail : rrobert@tpmed.org
Site internet : www.contratdebaie-tpm.org

